

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du **5 FEV. 2016**

portant approbation d'élections de membres correspondants à l'Académie d'agriculture de France

NOR : AGRS1600641A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,

Vu le décret n° 2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de
membres correspondants :

- Section « Productions végétales »

Mme Noëlle DORION.

M. Philippe GATE.

- Section « Forêts et filière Bois »

M. Marc-Antoine de SEZE.

- Section « Productions animales »

M. Jean-Pierre GUYONNET.

Mme Anne-Marie HATTENBERGER.

M. Pierre JULIENNE.

Mme Muriel MAMBRINI-DOUDET.

M. Jean-Louis PEYRAUD.

- Section « Sciences humaines et sociales »

M. François COLLART DUTILLEUL.

- Section « milieux et êtres vivants »

M. Guilhem BOURRIÉ.

M. Pierre CELLIER.

Mme Claire CHENU.

- Section « Sciences de la vie »

M. Serge POULET.

- Section « Environnement et territoires »

M. Alain BERNARD.

Mme Christine KING.

- Section « Alimentation humaine »

M. Philippe IMBERT.

M. Jean MANE.

M. Michel SERPELLONI.

- Section « Agrofournitures »

M. André FOUGEROUX.

- Section « Economie et politique »

M. Guillaume BENOIT.

Mme Chantal CHOMEL.

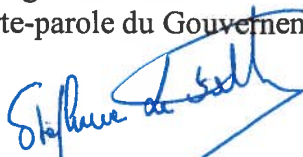
M. Thierry POUCH.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **5 FEV. 2016**

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,



Stéphane LE FOLL